

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le mercredi 22 février 2017 à 20h30 précises.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 14 février 2017.

Étaient présents : Mr Michel ARMAND, Maire ; Mmes Isabelle ARBEAU, Valérie BERGEY, Eliane BERNADET, Aurélie BIBENS et Christelle JEAN; Mrs Jean-Michel CAZE, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE, Laurent LAUZUN et Bernard MUGICA.

Étaient absents excusés : Mrs Miche BIBENS et Philippe HERNANDEZ.

Étaient absents : Mrs Gérald FAVE et Benoit LABUZAN.

Madame Valérie BERGEY a été élue secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2016

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 30 novembre 2016.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2016.

2/ Délibération n° DELIB1-02-17 : Restitution de la caution de Madame LABROUCHE Mauricette

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur la restitution de la caution d'un logement sis Lieu-Dit Cazebonne loué à la faveur de Madame LABROUCHE Mauricette du 1er avril 1988 au 30 avril 2016.

Vu l'état de délabrement du logement,
Vu les travaux qui ont du être entrepris au départ de Madame LABROUCHE Mauricette,

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, **Décide** à l'unanimité de ne pas restituer la caution d'un montant de 259,17 euros (initialement 1.700,00 francs) à Madame LABROUCHE Mauricette.

3/ Communications diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association A2MVPC demande l'autorisation de démolir les annexes du presbytère. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette requête.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00